

*Cabinet  
du Maire*



*Office of  
the Mayor*

Montréal, le 21 décembre 2015

Stéphan Deschênes, ing.  
Ministère des Transports du Québec  
Direction du projet Turcot  
380, rue St-Antoine Ouest  
Bureau 6200, 6e étage  
Montréal (Québec), H2Y 3X7  
[stephan.deschenes@mtq.gouv.qc.ca](mailto:stephan.deschenes@mtq.gouv.qc.ca)

**Objet : Déplacement des voies ferroviaires pour la reconstruction de l'échangeur Turcot**

Monsieur Deschênes,

Par la présente, la Ville de Montréal-Ouest (la « Ville ») prend acte du projet visant la reconstruction de l'échangeur Turcot (le « **Projet Turcot** »), lequel inclut notamment le déplacement des voies ferroviaires de la Compagnie des chemins de fer nationaux Canada (le « **CN** »).

Le projet Turcot s'inscrit dans un vaste secteur de 7 km par 3 km et se situe dans cinq arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que dans les villes de Westmount et Montréal-Ouest. Le projet Turcot comprend la reconstruction de quatre échangeurs, soit l'échangeur Montréal-Ouest, l'échangeur Angrignon, l'échangeur Turcot et l'échangeur De La Vérendrye, ainsi que la reconstruction de tronçons des autoroutes 15, 20 et 720. La majeure partie du projet se situe entre la falaise Saint-Jacques et le canal de Lachine qui encadrent la cour Turcot.

Notre Ville est principalement concernée par la partie située à l'extrémité ouest du projet, au niveau de l'échangeur Montréal-Ouest où les infrastructures routières et ferroviaires sont reconstruites. Le réaligement des voies ferroviaires appert une étape primordiale à la réalisation du Projet Turcot. Soulignons que les modifications apportées au corridor ferroviaire ont un impact sur notre municipalité par rapport à la situation actuelle.

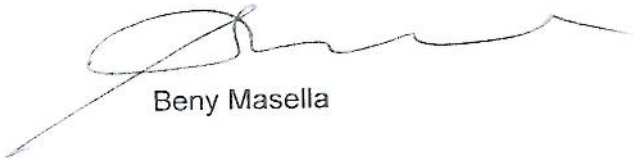
...2

Le Projet Turcot étant assujéti au processus d'évaluation d'impacts sur l'environnement du MDDEP, de nombreuses consultations publiques ont été organisées et tenues au cours des dernières années dans le but de consulter les partenaires concernés ainsi que la population relativement au projet. Cette consultation incluait le déplacement des voies ferroviaires du CN. La Ville a d'ailleurs été informée dans le cadre de ce processus consultatif et les intérêts de la Ville ont notamment été exprimés. À cet égard, la Ville remarque le processus de consultation suivi, lequel découle du décret gouvernemental du 27 octobre 2010.

Par conséquent, la Ville constate le Projet Turcot ainsi que les travaux liés au déplacement des voies ferroviaires du CN.

En espérant le tout utile, nous vous prions d'agréer, monsieur Deschênes, nos salutations distinguées.

**Le Maire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beny Masella', written over a horizontal line.

Beny Masella